



APPEL À PROJETS POUR LA CRÉATION OU LE DÉVELOPPEMENT DE JARDINS À VISÉE THÉRAPEUTIQUE 2026

Table des matières

1	<i>Objectifs de l'Appel à Projets</i>	2
2	<i>Qui est éligible ?</i>	2
3	<i>Planning de l'appel à projets 2026</i>	3
4	<i>Dossier à déposer</i>	3
4.1	La fiche de renseignements	3
4.2	Le document de description détaillée du projet	3
5	<i>Modalités de dépôt</i>	3
6	<i>Examen des dossiers et sélection des lauréats</i>	4
7	<i>Responsabilité</i>	4
8	<i>Stipulations diverses</i>	4

1 Objectifs de l'Appel à Projets

Depuis près de deux décennies, tous les deux ans, Jardins & Santé offre aux établissements médico-sociaux l'opportunité de les accompagner à la réalisation de leur projet de jardin à visée thérapeutique en attribuant des bourses d'aide à la création, à la restauration ou au développement de ces jardins.

Nous vous invitons à candidater à l'appel à projets 2026.

L'appel à projets s'inscrit dans le cadre du programme national porté par Jardins & Santé conformément à son objet social.

L'attribution des bourses aux projets de jardins sélectionnés a pour objectif :

- d'accompagner des thérapies de patients (enfants, adolescents, adultes, seniors) atteints de diverses pathologies ou handicaps nécessitant leur séjour en établissement ;
- d'améliorer l'environnement des patients, des soignants et des accompagnants.

Jardins & Santé ne se limite pas à un soutien financier, l'association conçoit un cadre méthodologique et accompagne les équipes pendant les phases de réalisation et d'utilisation du Jardin.

Le cadre méthodologique est développé dans le document : « Doc 2 -Guide pour l'élaboration du document de description du projet AAP Jardins & santé 2026 » et l'accompagnement dans le document « Doc 3 - Mise en œuvre de la convention entre Jardins & Santé et les lauréats de l'appel à projets 2026 ». Ces deux documents sont à télécharger sur le site de l'appel à projets.

2 Qui est éligible ?

L'appel à projets de Jardins & Santé s'adresse à tous les établissements médico-sociaux et/ou des organismes, tels que :

- Hôpitaux publics ou privés, Maisons de retraite, IME, FAM, EHPAD, EHPA, MAS, centres de soins type CMP...
- Fonds de dotation, fondation ou association rattachée à l'établissement.

Les demandes présentées par des particuliers ne sont pas prises en compte.

Ces bourses ne peuvent financer ni les salaires des personnels, ni les frais de fonctionnement.

3 Planning de l'appel à projets 2026

- La date d'ouverture est fixée au 18 février 2026
- La date limite de dépôt des dossiers est fixée au **20 avril 2026**, inclus

4 Dossier à déposer

Le dossier de candidature comporte 2 documents : La fiche de renseignements et le document descriptif du projet. Pour préparer votre dossier nous vous invitons à télécharger les documents disponibles sur le site de l'appel à projets et de parcourir la fiche de renseignements en ligne.

4.1 La fiche de renseignements

Cette fiche est à remplir en ligne. Elle contient un résumé de la demande et l'identification des contacts clefs du projet. Le document descriptif du projet sera également téléchargé en même temps que la fiche.

4.2 Le document de description détaillée du projet

Ce document, qui ne dépassera pas 8 pages, décrit le projet en détail et inclut les plans et photos nécessaires à la compréhension du projet. **Il sera téléchargé avec la fiche de renseignements.** Il sera nommé : J&S AAP 2026 Candidature nom de l'établissement.

Pour préparer leur document de description détaillée du projet, les candidats sont invités à télécharger le guide disponible sur le site de l'appel à projets (Doc 2 -Guide pour l'élaboration du document de description du projet AAP Jardins & santé 2026).

5 Modalités de dépôt

Les dossiers sont à déposer sur le site :

<https://www.jardins-sante.org/appel-a-projet-2026>

Le candidat sera invité à remplir la fiche de renseignements, et à télécharger le document descriptif du projet. Il devra aussi indiquer avoir pris connaissance du document descriptif de la convention entre Jardins & Santé et les lauréats.

Il est indispensable de consulter la fiche et de finaliser votre document descriptif avant de commencer à remplir la fiche. Il n'est pas possible d'enregistrer une version partielle pour y revenir et apporter ensuite des compléments d'information.

En cas de questions complémentaires sur les modalités de dépôt de votre dossier, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : javt@jardins-sante.org

Ne pas inclure de pièces administratives et juridiques de gestion qui seront demandées si nécessaire.

6 Examen des dossiers et sélection des lauréats

Les dossiers feront l'objet d'une analyse de la part de Jardins & Santé et des informations complémentaires ou des clarifications pourront être demandées.

Le conseil d'administration de Jardins & Santé validera le choix des lauréats par le jury.

Une réponse sera donnée aux candidats entre le 1^{er} et le 15 juillet 2026.

7 Responsabilité

La responsabilité de Jardins & Santé ne saurait être engagée au titre de l'Appel à projets et les participants ne pourront donc prétendre à aucun dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit. La participation à un Appel à projets ne garantit pas l'obtention d'une bourse, Jardins & Santé étant notamment limitée par ses ressources.

8 Stipulations diverses

L'Appel à projets est soumis à l'application de la loi française. Tout éventuel litige pouvant survenir à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution du Règlement de l'Appel à projets sera soumis au tribunal compétent de Versailles.